Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01/10/2025
ID : 079-200069755-20250922-B18_09_2025_08-DE

BAREME DE COTISATIONS 2025

Type d'entité		MONTANT
Collectivité territoriale et EPCI à fiscalité propre	□ de moins de 10 000 habitants	220 €
	□ de 10 000 à 25 000 habitants	550 €
	□ de 25 000 à 50 000 habitants	1 100 €
	□ de 50 000 à 100 000 habitants	1 650 €
	□ de 100 000 à 250 000 habitants	2 750 €
	□ de 250 000 à 500 000 habitants	4 400 €
	□ de plus de 500 000 habitants	5 500 €
EPCI sans fiscalité propre et autres établissements locaux	□ de moins de 50 000 habitants/ usagers du bassin couvert	550 €
	□ de plus de 50 000 habitants/ usagers du bassin couvert	1 100 €
Etablissements de santé et médico-sociaux	□ moins de 1 000 lits	550 €
	□ de plus de 1 000 lits	1 650 €
Etat et autres établissements publics nationaux	□ Administration centrale ou déconcentrée (forfait collectif)	5 500 €
	□ Etablissement public national	550 €
	□ Service déconcentré de l'Etat et autre opérateur public (ex. entreprises publiques, bailleurs sociaux)	2 200 €